



Lith. A-L. Lavoisier, Paris.

CLERC RÉGULIER MINEUR. † CHIERICO REGOLARE MINORE

PL 67

## CLERCS RÉGULIERS MINEURS

(N° 67)

Trois nobles personnages, Jean-Augustin Adorno, Génois, et François avec son frère Augustin Caraccioli, du royaume de Naples, furent les instituteurs de cette Congrégation. Il existait cependant, à cette époque, six autres Congrégations de Clercs réguliers, mais ils n'hésitèrent pas à en former une septième. Le pape Sixte V leur permit de faire les trois vœux solennels, et ils y en ajoutèrent un quatrième, qui consiste à ne prétendre à aucune dignité hors de leur congrégation. Ils se distinguèrent des autres Clercs réguliers par le surnom de *Mineurs*, voulant ainsi prouver qu'ils s'estimaient au-dessous de leurs devanciers.

Ces religieux se consacrent à procurer tous les secours spirituels aux fidèles et à tenir des collèges où ils enseignent toutes les sciences. Il en est qui vivent dans une retraite absolue dans des maisons qu'ils appellent Ermitages, et dont l'accès est interdit aux séculiers.

Les Clercs réguliers mineurs ont des maisons considérables en Italie et en Espagne. Ils ont deux usages, qu'ils nomment *l'Oraison circulaire* et la *Pénitence circulaire*. Par le premier, ils font, tour à tour, une heure d'oraison, et par le second, il y en a toujours un d'entre eux qui porte le cilice, un autre qui prend la discipline, et un troisième qui jeûne au pain et à l'eau et qui porte sa portion du réfectoire à un pauvre, auquel il fait une courte instruction. C'est le seul corps religieux qui se livre à ces vœux alternativement par quelqu'un de ses membres, en sorte que toute une communauté, par ce moyen, est continuellement en oraison et dans l'exercice de la mortification. Ces moines n'ont eu jamais, à ce que nous croyons, en France, d'établissement.

